

Une banque de droit public en milieu concurrentiel

Comment agir? La question posée est celle du magistrat et celle du banquier. Comment agir quand la banque qu'on dirige est soumise à la concurrence, cotée en bourse, poussée à des exigences de performance et que son actionnaire majoritaire est l'État qui impose une mission d'intérêt public? Comment agir comme magistrat, responsable politique, pour que la mission d'une société que l'État contrôle soit surveillée et respectée sans attenter à l'autonomie de la gestion?

La commission vaudoise d'enquête parlementaire, constituée après les déboires de la Banque cantonale vaudoise, a tenté de répondre à cette question fondamentale. Un rapport de 240 pages adopté à l'unanimité. Son président, Patrick de Preux, avertissait qu'il ne contenait pas de scoop. Mais on y trouve des détails significatifs. Par exemple, l'étonnement d'un témoin, rapporté lors d'un audit, de la manière dont l'ancien président du conseil d'administration de la BCV, Gilbert Duchoud, répondait à une question du conseiller d'État Philippe Biéler comme s'il se mêlait de ce qu'il ne connaissait pas et qui ne le regardait pas. Ou encore l'intervention (non commentée dans la presse) du conseiller d'État Charles Favre pour que soit augmenté le dividende à un moment inopportun pour la banque. Deux points révélateurs: arrogance du banquier, confusion des rôles du magistrat.

Expérience faite, quelle ligne de conduite? Premièrement l'institution doit être une société de droit public. C'est la loi qui définit sa raison sociale. Si le respect de cette mission affaiblit le rendement, les actionnaires ne sauraient s'en plaindre. La loi a priorité sur la bourse.

L'État doit donc veiller à ce que l'équipe directoriale ne se considère comme seule compétente et organise elle-même sa prise de pouvoir en se propulsant de la présidence de la direction générale à la présidence du conseil d'administration. Impérativement (regret que la commission n'ait pas posé cette règle) le conseil d'administration doit être indépendant et en aucun cas ouvert aux cadres de la banque en fin de carrière.

L'ambition de la direction se manifeste aussi par la volonté de se lancer dans des activités bancaires pointues et de rapport élevé. Déjà dans les années septante, cette volonté fut source de conflit. Outre les risques encourus, certaines de ces activités ont un caractère spéculatif. Une surveillance rigoureuse, en ce domaine précis, répond aux règles de la prudence, de l'éthique. Est-il, par exemple, nécessaire que la BCV ait un pied-à-terre aux Iles Vierges?

Le mandat des administrateurs, qui peuvent être nommés par l'assemblée générale, si l'État est l'actionnaire majoritaire, est de garantir le respect de la mission. En revanche, ils ne sauraient être le relais automatique de l'État sur un détail opérationnel, et encore moins si l'État (voyez Charles Favre) y trouve un gain budgétaire. L'administrateur ne peut avoir deux casquettes et servir deux maîtres.

Les banques cantonales ont été créées au XIX^e siècle pour répondre aux besoins de l'économie régionale de l'époque. Mais aujourd'hui, demandent certains, sont-elles encore utiles? Mauvaise question: elles existent; elles innervent l'économie cantonale. Ce qui importe, c'est qu'elles soient gérées, affrontant la concurrence, dans un esprit de service public. AG

Dans ce numéro

Le programme de législature du gouvernement a été enterré par le Conseil national.

Lire en page 2

Selon un sondage mal ficelé, les étudiants seraient favorables à une hausse des taxes d'étude.

Lire en page 3

Le canton de Vaud souhaite réglementer le marché de l'électricité.

Lire en page 4

Le dernier livre de Susan George imagine un autre monde.

Lire en page 6

Echec d'un imbroglio institutionnel

Le Conseil national balaie le projet de législation présenté par le Conseil fédéral. Sans force juridique, malgré la loi sur le Parlement et la Constitution qui en donne les moyens au gouvernement, le programme arrive trop tard et va à l'encontre de la recherche de consensus «à la suisse».

Le Conseil national a enterré le programme de législation proposé par le Conseil fédéral. La gauche et une bonne partie de l'UDC ont refusé l'ensemble du texte. Le Parlement de la législature précédente était pourtant pétri de bonnes intentions pour son successeur. La nouvelle loi sur le Parlement, entrée en vigueur avec la législature le 1^{er} décembre 2003, donne de nouveaux droits aux membres des Chambres. En particulier, ils peuvent désormais modifier le détail du programme de législation et ne pas se contenter de l'examiner en bloc.

Le programme de législation vient comme la grêle après la vendange. Les élections fédérales paraissent aujourd'hui bien loin; deux scrutins populaires intervenus depuis lors ont déjà considérablement modifié le rapport de force politique. Le nouveau Conseil fédéral travaille depuis six mois. La nécessité d'adopter un texte détaillé sur les objectifs à remplir pour les trois prochaines années, soit à relativement court terme, ne saute pas aux yeux. Un tel programme aurait plutôt sa place au début de la législature, par exemple comme plate-forme électorale du Conseil fédéral.

Confrontation idéologique

De plus, tous les avis concordent pour dénier à ce programme, même adopté sous la forme d'un arrêté fédéral, toute force contraignante sur le plan juridique. Ni le Conseil fédéral, qui conserve le droit d'initiative, ni le Parlement qui garde la maîtrise de la procédure législative, ne sont tenus par le contenu du programme.

Dès lors, il n'est pas étonnant que le

débat ait donné lieu à un affrontement d'idées, voire d'idéologies, plutôt qu'à une recherche du compromis: le programme de législation n'existe pas institutionnellement; c'est un vaste terrain de jeux.

Le programme de législation vient comme la grêle après la vendange. Les élections fédérales paraissent bien loin et deux scrutins populaires ont déjà modifié le rapport de force politique.

La réaction de l'exécutif face au vote négatif du Parlement confirme par l'absurde que l'adoption du programme de législation était un exercice à blanc. Comme si de rien n'était, le président de la Confédération a en effet annoncé que le projet, même rejeté par les

élus du peuple, allait servir de base de travail au gouvernement pour ces quatre prochaines années. Joseph Deiss estime que le gouvernement a défini les moyens et les objectifs de sa législature, comme le lui prescrit la Constitution (art. 180 Cst). Vu le vote du Conseil national, il serait toutefois peu démocratique qu'il s'y tienne.

Le compromis est-il désormais impossible? Le climat politique se durcit incontestablement. Mais la négociation de solutions pragmatiques se fait plutôt dans le travail législatif au corps à corps, dans l'examen de détail des propositions concrètes. Une méthode plus conforme à la réalité institutionnelle helvétique que l'addition de grands objectifs. *ad*

Loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement, RS 171.10

Art. 146 Programme de législation

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale un rapport sur le programme de législation, accompagné d'un projet d'arrêté fédéral simple relatif aux objectifs. Le programme de législation se compose des «Grandes lignes de la politique gouvernementale» et du «Plan financier de la législature», coordonnés par objets et par échéances. Les «Grandes lignes» présentent les orientations politiques majeures et les objectifs principaux pour la nouvelle législature. Les principales mesures prévues pour atteindre chaque objectif sont indiquées. En outre, les «Grandes lignes» présentent un aperçu des projets qui devront être traités au cours de la nouvelle législature et des principales affaires relevant de la compétence du Conseil fédéral. A partir des priorités établies par les «Grandes lignes», le «plan financier» présente les besoins pour la nouvelle législature et propose les modalités de financement.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999

Art. 180 al. 1: «Le Conseil fédéral détermine les buts et les moyens de sa politique gouvernementale. Il planifie et coordonne les activités de l'Etat».

Les étudiants pour la hausse des taxes universitaires?

Les étudiants seraient favorables à une hausse des taxes d'études. C'est le résultat d'un sondage réalisé par l'Association des étudiants des hautes écoles suisses (AES). Malgré des défauts méthodologiques, les résultats alimentent des revendications semblables à celles des milieux économiques, en porte-à-faux avec le combat mené par l'Union des étudiants de Suisse (UNES) contre toute augmentation.

Fin 2002 s'est créée l'Association des étudiants des hautes écoles suisses (AES), qui regroupe les étudiants des deux Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich et de l'Université de Saint-Gall et qui a pour but de concurrencer l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES), l'organisation nationale historique de défense des étudiants et de la formation tertiaire.

La création de cette association, encouragée par le secrétaire d'Etat à la science et à la recherche Charles Kleiber en personne (c'est en tout cas ce qui ressort d'un procès-verbal d'une assemblée interne d'une des associations membres de l'AES), a eu surtout pour effet d'affaiblir le mouvement étudiant dans son ensemble. L'AES, qui se veut «pragmatique et responsable», juge l'UNES et ses revendications «utopiques et tâchés d'idéologie».

Des avis favorables à la hausse des taxes

Pour accentuer son côté «pragmatique», l'AES a décidé d'appuyer ses propositions d'un sondage d'opinion auprès des étudiants des trois hautes écoles qu'elle est censée représenter. Ce dernier semble à première vue apporter de l'eau au moulin des milieux souhaitant une hausse des taxes universitaires: une majorité des étudiants accepteraient des taxes d'un peu plus de 2000 francs par an, contre une moyenne actuelle d'environ 1200 francs. L'association saute sur l'occasion et annonce qu'elle soutient, voire revendique, une hausse de cet ordre. Elle pense ainsi se profi-

ler comme la force de compromis entre les revendications de l'UNES (qui s'oppose à toute nouvelle barrière financière aux études) et des milieux économiques qui exigent une hausse des taxes à 5000 francs (cf. *DP* n° 1589).

Un sondage peu crédible

Malheureusement, le sondage avec lequel l'AES étaye ses propositions est bancal, tant au niveau de l'échantillon sondé qu'au niveau de la méthode. Les EPF et l'université de Saint-Gall ne contiennent qu'un nombre limité de facultés: seules les sciences naturelles, l'économie et le droit y sont enseignés. Le sondage ne prend donc pas en compte l'avis des étudiants des autres domaines. De plus, la structure de la population étudiante de ces trois hautes écoles est différente des autres: EPF et Université de Saint-Gall ne comptent par exemple qu'un tiers d'étudiantes contre plus de la moitié dans les autres universités. Ce détail a son importance: en effet, selon le sondage de l'AES, les étudiantes seraient plus favorables à une diminution des taxes que leurs collègues masculins. La part des étudiants étrangers y est aussi plus élevée.

Ensuite, la façon de poser les questions est imprécise. «Quel montant jugerais-tu juste de payer?», suivi d'une case blanche pour d'éventuels commentaires, est une question trop ouverte pour en tirer des résultats significatifs. Nul doute que les avis eussent été autrement moins favorables si la question avait été: «Acceptes-tu aujourd'hui une hausse des taxes de huit cents francs?». Enfin, ce sondage, uniquement destiné aux étudiants, laisse de côté la part de la population qui, pour des raisons financières, ne peut faire d'études universitaires et le pourrait encore moins si les taxes devaient être augmentées. A cet égard, la proposition de l'AES est à la fois irréflectée et inadéquate.

Tirer des revendications politiques de portée nationale d'un sondage, qui plus est imprécis et peu représentatif, est peu responsable. Les associations d'étudiants ont souvent de la peine à apparaître comme des acteurs crédibles du débat sur la politique de la formation. Ce n'est pas à coup de propositions bricolées avec des sondages bancals qu'elles y parviendront. *jcs*

Le Landamann

Madame Ruth Metzler vient de publier un livre sur son éviction du Conseil fédéral l'année passée. Le nouveau conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz avait déjà publié un récit politique bien avant son élection. Dans ses deux formats, *Blick* l'a publié à nouveau, en exclusivité, sous forme de feuilleton. Il s'agit de l'histoire du Landamann Hans Ruckstuhl, jusqu'ici le seul Landamann des Rhodes extérieures d'Appenzell à avoir été révoqué par une *Landsgemeinde*. C'était en 1921 lorsqu'il a présenté une nouvelle loi d'imposition. *cfp*

Le canton de Vaud réagit

Un projet de décret du Grand Conseil vaudois mise sur le contrôle public des entreprises électriques. Il encourage la transparence des prix ainsi que la promotion des énergies renouvelables.

Après le canton de Fribourg qui vient d'adopter une loi instituant des monopoles légaux pour la distribution de courant électrique (LAEE) afin d'éviter une ouverture sauvage du marché (cf. DP n° 1603), le canton de Vaud propose en consultation un projet de décret du Grand Conseil sur le secteur électrique. Conscient que l'instauration d'un monopole est une atteinte au principe de la liberté économique, le message de cette consultation souligne l'intérêt public d'une telle entrave.

Cet intérêt public est multiple. Il s'agit avant tout de respecter la

volonté populaire. Le message estime qu'en rejetant la LME, le corps électoral a souhaité un tel monopole pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et le service public en matière de distribution électrique.

Le projet met aussi la transparence des prix en avant, ainsi que la promotion des énergies renouvelables. Ce décret ne doit cependant être qu'une mesure transitoire, car une législation fédérale est espérée pour 2007. Mais puisque le chaos est en train de s'installer sur le marché de l'électricité (cf. DP n° 1585 et 1597), une telle disposition est nécessaire.

Le projet de décret vaudois est plus explicite et plus précis que la loi fribourgeoise, qui n'emploie par exemple jamais le mot «monopole».

Contrôle public

De plus, le projet vaudois insiste sur la nécessité du contrôle public des entreprises électriques et recommande aux collectivités publiques de conserver leurs participations dans celles-ci. Le projet de décret insiste à raison sur la nécessaire transparence des prix et abolit les «ristournes communales», taxes supplémentaires levées par les communes sur l'appro-

visionnement en électricité.

Au contraire de la loi fribourgeoise, le projet de décret vaudois définit clairement le moment à partir duquel les prix peuvent être considérés comme excessifs et oblige les entreprises électriques à fixer des tarifs identiques pour les mêmes catégories de clients. Ainsi, la politique actuelle de rabais multiples et opaques devrait cesser. Pour le reste, les mécanismes sont similaires à la LAEE: le canton doit aussi être découpé en «aire de dessertes», où des concessions avec monopoles légaux sont accordées aux entreprises électriques. jcs

Finance

Une gestion de gauche

Adcco, numéro deux mondial du travail temporaire, est une entreprise dématérialisée. Le siège social est à Chéserey, petit village vaudois qui abrite la résidence d'Henri Lavanchy, fondateur d'Adia Interim en 1957. Pendant longtemps l'entreprise a été dirigée depuis deux étages de bureaux sans grâce au-dessus du Pont Chauderon à Lausanne. Aujourd'hui on ne sait pas trop d'où la société est dirigée: la Suisse, la Californie, principal centre d'opération, la France, patrie d'Ecco qui fusionna avec Adia, l'Allemagne peut-être d'où vient Klaus Jacobs, actionnaire principal. Les assemblées générales en tout cas se déroulent habituellement à Lausanne.

En janvier l'action chute de moitié, l'entreprise annonce qu'elle est incapable de présenter les comptes de sa filiale américaine. Maintenant les comptes sont enfin publiés et n'ont rien de dramatique. Le cours

de l'action a regagné la moitié du terrain perdu et l'entreprise a dépensé cent millions d'euros en frais d'audit - une somme proprement hallucinante - simplement pour mettre en ordre sa comptabilité américaine.

Le marché des managers

Sergio Marchionne est un mercenaire de haut vol, un manager canadien d'origine italienne, adulé et controversé dans le monde de l'entreprise. Il était patron de la SGS à Genève, la plus grande société mondiale de certification. Comme un joueur de football qui passe de Manchester United au Real Madrid, il vient d'être transféré chez FIAT. Sa tâche sera d'y poursuivre le redressement de l'entreprise sous l'œil de ses employeurs, la famille Agnelli. Du coup le titre de la SGS a perdu plus de 7% à la bourse et celui de FIAT est monté de 4 à 5%.

Quelle leçon tirer de ces événements récents? Les soubresauts de la bourse sont devenus - sur le court terme - extrêmement violents, et parfois totalement déconnectés de toute appréciation objective.

Or, ces mouvements nous concernent tous à travers nos caisses de pension et leur politique d'investissement souvent opaque. Il ne s'agit pas de se substituer aux professionnels de la gestion de portefeuille, mais c'est un domaine où la gauche peine à développer sa propre expertise, sans doute par réticence face à un univers qui semble la quintessence du capitalisme financier. C'est le monde tel qu'il est et tel que nous devons le connaître mieux. Les organisations de salariés ont sans doute un rôle capital à jouer. A quand une société de conseil en gestion financière des institutions détenue par les syndicats? jg

Quel salut après l'école obligatoire?

Trop de jeunes Genevois ne bénéficient toujours pas d'une formation professionnelle à la fin de leur scolarité. Le Département de l'instruction publique tire néanmoins un bilan positif de la création de filières de raccordement.

En matière d'apprentissage Genève se différencie fortement du reste de la Suisse. La proportion des détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) par volée est la plus faible de Suisse (44% contre 60% en moyenne). Mais en contrepartie, Genève occupe la première place pour les diplômes de formation générale, diplômes de maturité et de culture générale.

La situation de l'apprentissage est paradoxale puisque le nombre des places occupées reste inférieur à celui des places proposées par les entreprises, alors qu'un nombre important de candidats ne trouve pas de contrat. Cette inadéquation résulte du manque d'attractivité de secteurs comme le bâtiment et l'hôtellerie. Les jeunes de milieu urbain ne peuvent se satisfaire de conditions de travail dégradées par le recours systématique à une main d'œuvre étrangère majoritairement non-qualifiée et plus docile. Dans d'autres secteurs, les exigences des employeurs sont si élevées que de nombreux candidats sont refusés. Ainsi chaque année,

un nombre important de jeunes reste hors du circuit de formation à l'issue de leur scolarité obligatoire.

Réseau de formation

Conscient de ce problème, le Département de l'instruction publique (DIP) a multiplié les solutions ponctuelles. Pour ces jeunes qui ne peuvent ni poursuivre leur formation dans les filières scolaires classiques ni entreprendre un apprentissage, le DIP a organisé des filières de raccordement dans le cadre d'un réseau de formation décentralisé.

Les autorités tirent aujourd'hui le bilan d'une expérience de dix ans. L'étude porte sur la volée 1995-1996. Six ans plus tard, sur les 923 jeunes ayant bénéficié de formations spécifiques, 470 obtiennent un diplôme secondaire, dont 212 un CFC, 378 sont sortis du système sans diplôme et 75 sont encore en formation.

Ces résultats sont tout à fait appréciables, si l'on tient compte du fait que de nombreux enfants étrangers arrivent chez

nous en cours et surtout en fin de scolarité obligatoire, avec ce que cela signifie de difficulté d'intégration. Ce phénomène explique en partie la place très moyenne de Genève dans le classement des cantons suisses selon le critère du pourcentage des élèves diplômés au niveau secondaire. A cet égard on peut se demander si, au cycle d'orientation, la démarche pédagogique est toujours en adéquation avec les besoins et les capacités de jeunes plus sensibles au monde concret.

S'impose maintenant une enquête analogue sur le secteur secondaire supérieur. Qu'advient-il des porteurs de maturité et de diplôme de culture générale, des certifications de passage vers une nouvelle formation? Réussissent-ils cette nouvelle étape et dans quel délai? Et combien quittent le système de formation sans rien en poche? *cb*

De l'orientation au projet de formation.

Service de la recherche en éducation, Genève, 2003.

L'Université de Lausanne et le WWF unis contre le réchauffement climatique

A l'approche de la Journée mondiale de l'environnement, l'UNIL et le WWF Vaud ont décidé d'entamer une collaboration dans le but de faire connaître au grand public les activités d'enseignement et de recherche en faveur de la protection de la nature. La Faculté de biologie et de médecine, ainsi que celle des géosciences et de l'environnement, toutes deux issues de la réorganisation de l'Université dans le cadre du projet triangulaire UNIL-EPFL-UNIGE, consacrent en effet une large part de leurs activités à des thèmes chers au WWF. Ce partenariat inédit sera inauguré le samedi 12 juin. Ce jour-là, l'UNIL et le WWF invitent le grand public à une manifestation baptisée «Hot Day», qui se tiendra sur le campus (CP2). Des conférences tout public, des expositions et des animations pour les enfants seront consacrées à l'un des thèmes majeurs de la recherche comme du militantisme écologiste: le réchauffement planétaire. *ath*

Le programme de cette journée, qui est une première à l'UNIL, peut être télé-chargé aux adresses www.unil.ch/imedia ou www.wwf-vd.ch.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Claude Bossy (cb)

Alex Dépraz (ad)

Carole Faes (cf)

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

Charlotte Robert

Jean Christophe Schwaab (jcs)

Adèle Thorens (ath)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail

redaction@domainepublic.ch

administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Quand vouloir c'est déjà pouvoir

Le dernier ouvrage de Susan George, *Un autre monde est possible si...*, nourrit l'espoir d'un avenir meilleur pour une planète globalisée.

Ce n'est pas un manuel du parfait manifestant que Susan George nous propose, ni un nouveau petit livre rouge, ni encore un guide pour communautés basées sur le troc et les énergies douces. C'est un ensemble de chapitres, pas toujours très bien articulés entre eux, mais qui ont le mérite d'être facilement compréhensibles, réalistes et de redonner espoir, comme son titre l'indique.

Dans une première partie, elle analyse la situation. Il n'y a pas si longtemps, «les progressistes vociféraient contre l'exploitation, mais aujourd'hui c'est presque un privilège d'être exploité: au moins vous avez encore un emploi, un rôle.» Percy Barnevik, l'ancien PDG d'ABB, pouvait pavoiser: «Je définirai la mondialisation comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, quand il veut; de produire ce qu'il veut; d'acheter et de vendre où il veut; et de subir le moins de restrictions possibles liées à la législation du travail ou aux conventions sociales.» Après avoir obtenu de George Bush qu'il s'oppose au protocole de Kyoto, le lobby des grandes compagnies pétrolières proclamait sur son site: «La Global Climate Coalition a été désactivée. La voix de l'industrie sur le changement climatique a atteint son objectif en contribuant à une nouvelle approche nationale du réchauffement de la planète.» Dans «les quartiers nord-est de Washington, les taux de mortalité infantile des minorités sont comparables à ceux de nombreux pays du Tiers-monde.»

Le rôle de l'Europe

Susan George montre qui sont les acteurs - entreprises multinationales et gouvernements qu'elles achètent - et l'importance de l'Europe dans la situation actuelle. L'Europe est la seule puissance capable de faire le poids face aux États-Unis et c'est pourquoi il faut lutter afin qu'elle ne se réduise pas à une simple destination touristique. «Il faut sauver le modèle européen de solidarité sociale.»

Ses «Visions du possible» forment la partie centrale du livre: «une vie décente: une alimentation suffisante, de l'eau saine, un logement

correct, une éducation de base, des soins médicaux et des services publics comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948»; des politiques économiques keynésiennes à base de taxation et de redistribution, un plan Marshall mondial et des politiques environnementales durables. Avec quoi financer tout cela? avec une taxe sur les transactions financières, idée qui est à la base du mouvement ATTAC dont Susan George est la vice-présidente.

Le problème c'est qu'il n'y a pas de démocratie à l'échelle mondiale, l'ONU, les institutions de Bretton Woods ou l'OMC n'étant que des organisations gouvernementales. D'où la création des Forums sociaux - Porto Allegre au départ, Mumbai ou Fribourg l'an dernier - où les citoyens peuvent s'exprimer et échanger des idées.

Des moyens de lutte dérisoires

Susan George étant fondamentalement opposée à la violence et ne croyant pas en une révolution mondiale, les moyens de lutte qu'elle propose paraissent faibles: alliances, recherche, éducation et évidemment manifestations. Tous ces moyens visent à influencer l'opinion publique. Elle ne croit guère au commerce équitable ou aux économies d'énergie individuelles. Cela nous donne bonne conscience mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. On est donc un peu déçu de ne pas trouver de recette miracle. Mais n'oublions pas les progrès obtenus par la Déclaration de Berne en association avec d'autres organisations, par exemple.

En revanche, je ne la suis pas sur trois points. D'abord sur la gestion du fonds créé grâce à la taxe sur les transactions financières. Susan George ne fait confiance qu'aux ONG occidentales qui, à ses yeux, sont les seules à savoir qui sont les pauvres et ce dont ils ont besoin. A mon avis, c'est torpiller tous les efforts de démocratisation du Sud et continuer un colonialisme, adouci de paternalisme. Deuxièmement, où sont les relations économiques extérieures et les gouvernements du Tiers-monde? Si ces derniers se réunissaient afin d'obtenir de meilleurs prix pour les matières premières ou, comme à l'OMC à Cancun, pour exiger la réduction des subventions agricoles... A mon avis, l'équilibre nord-sud ne peut être obtenu que par un changement radical de la politique économique extérieure de l'Occident, qui a pour effet d'empêcher le Sud de se développer. Finalement, Susan George se méfie des partis politiques parce qu'ils sont contraints, par définition, de faire des compromis. Et pourtant en Europe, les partis jouent un rôle important dans la défense des intérêts des citoyens. La nation est quand même un espace où l'on peut obtenir démocratiquement des résultats.

Charlotte Robert

Susan George est politologue et vice-présidente d'ATTAC France. Par sa vie, elle a résolu de manière très personnelle l'antagonisme géopolitique de notre époque. Le fait d'être une Américaine de la douzième génération ne l'a pas empêchée de passer sa vie en France, de devenir citoyenne française et d'écrire: «Plus de deux siècles après la déclaration d'indépendance des États-Unis vis-à-vis de la Grande-Bretagne, c'est à cette dernière et au reste de l'Europe avec elle de déclarer leur indépendance vis-à-vis des États-Unis.» Susan George a également contribué au rassemblement des mouvements français contre l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) et l'OMC. Elle a signé plusieurs livres, dont *Comment meurt l'autre moitié du monde* en 1976 et *L'effet boomerang* en 1992.

Susan George, *Un autre monde est possible si...*, Fayard, Paris, 2004.

Le travail qui fait mal

Le harcèlement moral au travail gagne du terrain. Un colloque à l'Université de Lausanne a fait le point de la situation.

Il y a un an, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) publiait les résultats de la première étude nationale sur le harcèlement moral au travail, effectuée sur un échantillon de plus de 3000 travailleurs en Suisse. Il s'avère que 7,6% des personnes interrogées peuvent être considérées comme des victimes du mobbing.

Ce terme n'est pourtant pas toujours utilisé à bon escient. Or le premier pas pour combattre le phénomène, notamment au niveau juridique, est de s'en tenir à une définition claire et précise. Selon Heinz Leymann, chef de file de la recherche en la matière, le mobbing consiste en la répétition d'actes et de paroles hostiles, visant à empêcher un collègue de travail de s'exprimer, à l'isoler, à le déconsidérer auprès de son entourage, à le discréditer dans son travail et à compromettre sa santé. La fréquence et la durée de ces agressions sont décisives pour que ce terrorisme psychologique soit reconnu comme tel, et c'est là une première difficulté. En effet, alors que Leymann considère que le mobbing intervient à partir de six mois de persécution, les intervenants constatent que des employés développent des symptômes sévères, pouvant aller jusqu'à la dépression, après des périodes plus courtes de harcèlement. Le mobbing doit donc pouvoir être désigné et reconnu plus rapidement.

Un problème collectif

Il apparaît d'autre part que ce phénomène doit bénéficier d'une approche plus globale. Il ne s'agit en effet pas uniquement d'un dysfonctionnement relationnel inter-individuel. Le mobbing est aussi un problème collectif, favorisé par le contexte général de l'entreprise ou du service concerné. Il arrive en effet que le harcèlement soit considéré comme un outil au service du management. Il est alors utilisé à des fins d'augmentation de la productivité, de maintien des cadres sous pression, voire de gestion des sureffectifs. Certains modes d'organisation du travail, notamment ceux qui induisent une forte concurrence entre les employés, sont également à incriminer, tout

comme les situations de surcharge permanente ainsi qu'une mauvaise répartition des rôles entre collègues. Dès lors, les intervenants plaident pour une démarche préventive au sein des entreprises, afin d'instaurer des conditions de travail favorisant la prévention, la tolérance et le respect entre collaborateurs.

Enfin, il ressort des discussions que le cadre légal doit être amélioré. La nomination de médiateurs dans les entreprises ne peut en effet suffire à enrayer le phénomène du harcèlement moral, dans la mesure où le médiateur bénéficie souvent d'une autonomie limitée. Or la législation suisse n'offre pas de disposition précise et efficace en la matière. La question est abordée dans le

Code des obligations, mais le mobbing n'y est pas clairement défini et seul l'employeur est tenu pour responsable des méfaits perpétrés dans son entreprise, le mobbeur lui-même n'étant pas directement blâmé.

Dans ce contexte, le Département inter-facultaire d'éthique de l'Université de Lausanne, organisateur du colloque, n'entend pas rester inactif. Dans un an, les intervenants, qui auront expérimenté la définition du mobbing formulée pendant la rencontre, se retrouveront pour l'évaluer et envisager son avenir. Une contribution que l'on espère utile dans la lutte contre un phénomène dont les coûts tant humains qu'économiques ou sociaux ne sont plus à démontrer. *ath*

Exposition: Des images muettes du monde

Le musée historique de Lausanne présente actuellement une cinquantaine de cartes géographiques datant de différentes époques. De la carte du monde au plan de parcelle de l'hôtel Beau-Rivage, de l'Antiquité romaine aux vues contemporaines prises depuis un satellite, l'exposition *Images du monde* mise sur l'exemple unique pour raconter «une histoire de la cartographie».

Ce tour d'horizon éclectique aurait nécessité quelques explications pour ne pas dérouter le visiteur qui peine à suivre l'avancée de cette discipline. L'atlas de la France du XV^e siècle, qui inclut une partie de l'actuel canton de Berne, ne peut être apprécié à sa juste valeur sans quelques commentaires historiques: la souveraineté de l'Etat de Berne est remise en question par cette appropriation symbolique de son territoire. Cette carte rend les convoitises du Roi Soleil explicite.

Devant la variété des modes de transcription dont attestent les pièces exposées, le visiteur perplexe cherche des points de repères géographiques lui permettant de «lire» chaque carte. La Table de Peutinger, longue de six mètres, le retiendra particulièrement: l'Europe forme une bande de terre démesurément allongée, traversée par des routes rectilignes et anguleuses. Y trouver Avanches et le «lacus losaneies» est un vrai plaisir. Les juxtapositions intrigantes entre cartes, plans, atlas, œuvres d'art et relevés topographiques méritent le détour mais restent difficilement interprétables pour le néophyte, même cultivé. Le minimalisme des informations fournies pour chaque pièce livre ces objets scientifiques et utilitaires sans clés de lecture. Ils acquièrent le statut d'objets esthétiques au même titre que les œuvres d'art présentées sur l'un des murs de la salle. L'accent est mis sur la part subjective de chaque mode de représentation. Pour appréhender l'histoire de la cartographie et les enjeux politiques des représentations du territoire, la visite de l'exposition devra en revanche être complétée par l'achat du catalogue. *af*

Images du monde, une histoire de la cartographie. Musée historique de Lausanne, jusqu'au 31 octobre 2004.

Pour l'amour du totem

Les jeunes catholiques suisses ont rencontré le Pape à Berne. Le récit d'une longue marche vers le bonheur, entre sacré et profane.

Les Polonais chantent sous les drapeaux rouges et blancs. La colonne s'étire sur la Kornhausbrücke. L'Aar gronde en contrebas. Les nouveaux croisés bravent les Bernois commis aux courses du samedi. On marche et on se photographie. Les sœurs s'accrochent à la robe, elles sourient embarrassées. «Au milieu de la nuit, une lumière a resplendi, celle du Christ venu nous donner vie. Dieu a visité son peuple accablé. Par son fils, il nous a relevés. Il nous invite aujourd'hui à marcher à sa lumière à lui dire notre oui pour qu'il nous montre le chemin. Levons-nous et saisissons la main du Seigneur!» L'hymne officiel de la première rencontre nationale des jeunes catholiques, baptisé «Lève-toi!», balise le parcours. Impossible de s'égarer. Une banderole montre la voie: «Le Christ n'est pas un chemin, c'est le chemin».

Le ciel pâlit d'un coup. À droite, après le pont, le Viktoriaheim pleure son passé de sanatorium catholique. La modernisation des soins hospitaliers, la chute des vocations et le vieillissement de la population ont précipité sa conversion en maison de soins et de repos laïque. Maintenant elle «donne de la vie aux années». Le slogan publicitaire attire les retraités du monde entier. Le Pape se délasse derrière les grandes fenêtres fermées. La vieille ville de Berne lui tourne le dos.

Pour atteindre la BernArena, fief de l'équipe de hockey sur glace de la capitale et lieu de rassemblement de la fête, il faut traverser le Breitenrain, les quartiers nord, populaires et militaires. Une centaine d'antipapistes barrent la route aux jeunes fidèles qui traînent sacs de couchage et bonne volonté. Les grenadiers bernois repoussent l'attaque. Ils encerclent les mécréants. À deux pas, une tombola de quartier bat son plein, sous une tente improvisée. L'odeur des saucisses disperse les deux camps, sous le regard des vieilles dames au balcon. Il ne se passe plus rien. «Allez au diable avec le pape», intime un

graffiti. Un autre revendique l'héritage de Martin Luther. Fin de la manifestation.

La foi des nations

Les armées célestes coulent à nouveau vers l'Allmend. Les bannières des nations en tête. Fils de Dieu, mais d'abord Suisses, Croates, Albanais, Portugais, Brésiliens, Italiens, Gruyériens. La fraternité se gave d'amour et de patrie, à la barbe du cosmopolitisme pacifique invoqué par les organisateurs. «Je suis citoyenne du monde», exulte une fille enveloppée dans une croix suisse.

La festhalle de la foire de Berne se retranche derrière les barbelés. Un hélicoptère traque le ciel. La voix de Dieu sent le kérosène. Les mercenaires de la sécurité font la grimace. Mais le bonheur de la révélation chasse la méfiance. Les Valaisans dansent main dans la main. Les Tessinois crient victoire. Les Fribourgeois martyrisent le «Ranz des vaches».

Les ordres des bénévoles matent l'anarchie des troupes. Les ba-

gages s'amoncellent dans les giron en béton de l'arène. Les halles se transforment en dortoirs, trente mille mètres carrés de matelas et couvertures. Des milliers de corps s'enroulent sur l'asphalte en quête de sommeil. Ragoût et pommes de terre grouillent au fond des marmites pour quelques francs l'assiette. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, le camp des pèlerins aux portes du stade se prépare pour l'assaut final.

Le triomphe

«Je t'exalterai, Mon Dieu, mon Roi, je bénirai ton nom toujours et à jamais! Chaque jour je te bénirai, je louerai ton nom toujours et à jamais. Il est grand le Seigneur hautement loué; à sa grandeur, il n'est pas de limite.» (Psaume 144, *Hymne à Dieu, grand et bon*). Pour l'heure, les jeunes paladins s'amassent à l'entrée de la patinoire. Les grillages repoussent

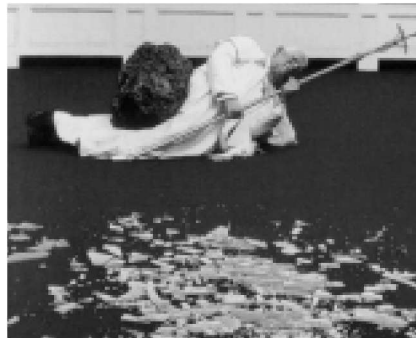
la charge. C'est le corps à corps. La sueur donne le vertige. Les agents fouillent les sacs et les muscles. La miséricorde butte contre la peur de l'attentat. Pas de pitié, ni pour les prélatés en violet, ni pour les gardes suisses désarmés. La sécurité, comme la charité divine, efface les inégalités. Pour passer le temps, on crie et on saute. L'Eglise se déride, la communauté des hommes vaut bien un bain de foule.

Des figurines multicolores couvrent les gradins de la BernArena. Les petits soldats du Seigneur s'agitent sur les rampes gonflées à bloc. Les sponsors se paient des indulgences bon marché (à peine dix pour cent d'un budget de deux millions et demi de francs). Les factions se repartissent autour de la scène. Les Polonais occupent le parterre. Les Croates préfèrent le toit.

Trois animateurs polyglottes chauffent l'attente du Pape. Un peu boy scout, un peu apocalyptiques, ils télévendent un monde de boue et de noirceur. La torture fait honte aux humains et douze mille enfants par an meurent avortés en Suisse. Le stand *stopside* distribue à tour de bras préservatifs et bons conseils.

À l'heure précise, Jean-Paul II roule sur le plateau. Il est blanc. Les évêques rouges et noirs l'applaudissent. Les gardes suisses se figent pour l'éternité. Les vrais gardes du corps placent Joseph Deiss et consort. Puis bouclent le périmètre. La composition s'achève, sombre, un éclat de lumière sur le Pape, à la Rembrandt.

L'Eglise renaît en supporter, dans le ventre de la patinoire, aux pieds du totem paralysé par la maladie et la parole divine. C'est le triomphe. Le petit homme sur une chaise roulante endimanchée salue étonné. Écrasé au réveil par des courtisans trop bruyants. Maintenant, il va parler. Depuis l'au-delà, il murmure une langue incompréhensible. Le peuple de Dieu chuchote «lève-toi!». Il attend un signe. Il entonne son *Hosanna* pour repousser l'amertume et la douleur. Et l'indifférence qui l'assiège dans un réduit aux marges de la ville, malgré la foi et les satellites globalisés de Telepace (www.telepace.it), la chaîne du Christ. «Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.» Dehors, à défaut de colombes, les pigeons picorent les miettes des pique-niques. md



La Nona Ora (1999) de l'artiste italien Maurizio Cattelan